

# Confirmation

## LEED

Le 20 avril 2015, Eurofins Product Testing A/S a reçu un échantillon d'adhésif référencé:

### SADERTECH V8

fourni par

### Bostik SA

L'échantillon a été fourni comme étant représentatif de la production, et a été testé en tant que Multipurpose Construction Adhesives selon les méthodes de tests concernées ISO 16000, AgBB, ISO 11890-1, ASTM D2369 et EPA method 24 (Confer rapport d'essai n° 392-2015-00118402B + 392-2015-00118502).

**Les résultats des tests effectués sur l'adhésif indiquent que le produit satisfait les exigences du LEED v4 et LEED 2009 relatif aux émissions de COV et de teneur en COV, à savoir les spécifications suivantes:**

**Spécifications sur les émissions de COV dans l'EQ-credit LEED "Low-emitting products":**

- Exigences du DIBt (Octobre 2010) et de l'AgBB (Juin 2012), et de la valeur limite d'émission en formaldéhyde inférieure à 10 µg/m<sup>3</sup> après 28 jours satisfaites

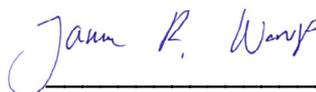
**Spécifications sur la teneur en COV dans l'EQ-credit LEED "Low-emitting products":**

- Exigences de la règle 1168 du SCAQMD (2005) satisfaites

10 décembre 2015



Thomas Bjerring  
Analytical Service Manager



Janne R. Norup  
Chimiste

**Gemeinschaft Emissionskontrollierte  
Verlegewerkstoffe, Klebstoffe und Bauprodukte e.V.**

Association for the Control of Emissions from Products  
for Flooring Installation, Adhesives and Building Materials

Association pour le Contrôle des Emissions des Produits  
de Pose, des colles et produits de construction



**Concession d'une licence pour l'utilisation du label EMICODE**

La licence n° 6272/24.02.97  
pour l'article SADERTECH V8  
de l'entreprise Bostik  
sur demande du 12.10.2015

est attribuée pour l'apposition du label EMICODE selon la classification fixée par  
les directives en § 10 des statuts du label GEV-EMICODE

au nom de la GEV pour l'article mentionné ci-dessus, selon le § 5 alinéa 4 des  
statuts du label GEV-EMICODE



Ainsi, cet article satisfait les critères mentionnés au verso.  
La société est un membre titulaire de la GEV.

**OM 004 13.10.2015**  
valide à 13.10.2020

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dir. Bostik'.

Le Directeur  
Association pour le Contrôle des Emissions des Produits  
de Pose, des colles et produits de construction  
Völklinger Straße 4 · D-40219 Düsseldorf

## Conditions d'attribution de licence pour l'apposition du label EMICODE

Le produit classé conformément à la licence au recto doit satisfaire - selon les statuts et les directives du Conseil Technique de la GEV - entre autres les critères suivants:

- Le produit satisfait toutes les dispositions légales, tout particulièrement en matière de législation des produits chimiques et de décrets.
- Le produit est - selon la définition de la Réglementation Technique all. "TRGS 610" - exempt de solvant, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un vernis à parquet. S'il fait partie d'un groupe de produits répondant à une catégorie GISCODE (classification all.), celle-ci sera indiquée.
- Une fiche de données de sécurité répondant aux normes et réglementations nationales en vigueur sera établie pour le produit.
- Aucune substance de catégories 1 et 2, cancérigène, mutagène ou reprotoxique ne doit être utilisée pour la fabrication du produit.
- Le contrôle du produit intervient selon les "méthodes de contrôle de la GEV" La teneur en COV sera déterminée dans une chambre de test selon le procédé de thermodésorption sur tenax, suivi d'une analyse par chromatographie gazeuse et spectrométrie de masse.
- La classification dans la catégorie EMICODE concernée s'effectue conformément aux descriptions et aux concentrations totales en COV / COSV ci-dessous. Pour identifier le produit, utiliser la catégorie EMICODE correspondante:

Catégories de produits	EMICODE		
	EC 1 <sup>PLUS</sup>	EC 1	EC 2
	TCOV / TCOSV <sub>28d</sub> en µg/m <sup>3</sup>		
<b>1. Produits liquides</b>			
1.1 Apprêts / Primaires			
1.2 Fixateurs et colles fluides, prêts à l'emploi			
1.3 Primaires d'imperméabilisation ou primaires de barrage			
1.4 Imperméabilisants fluides, imperméabilisants pâteux			
<b>2. Produits minéraux</b>			
2.1 Ragréages ciment ou sulfate de calcium			
2.2 Colles à carrelage et mortiers de jointoiement ciment / minéraux			
2.3 Badigeons d'imperméabilisation			
2.4 Chapes et liants pour chapes			
<b>3. Produits pâteux et similaires à forte proportion en liant organique</b>			
3.1 Colles en pâte pour revêtement de sol, parquet et carrelage, autres colles			
3.2 Fixateurs pâteux			
3.3 Ragréages base dispersion ou résine réactive			
3.4 Colles en poudre, avec liant organique principalement			
<b>4. Produits prêts à l'emploi, ne nécessitant aucune réaction chimique ou séchage physique</b>	Après 3 jours TCOV ≤ 750	Après 3 jours TCOV ≤ 1000	Après 3 jours TCOV ≤ 3000
4.1 Sous-couches	Après 28 jours TCOV ≤ 60 TCOSV ≤ 40	Après 28 jours TCOV < 100 TCOSV ≤ 50	Après 28 jours TCOV ≤ 300 TCOSV ≤ 100
4.2 Sous-couches isolantes			
4.3 Rubans adhésifs, sous-couches revêtues d'un adhésif			
4.4 Panneaux de pose, d'isolation / de neutralisation, panneaux muraux			
<b>5. Etanchéités et isolants, bandes d'étanchéité</b>			
5.1 Mastics base dispersion ou résine réactive, produits de colmatage des fissures (à couler)			
5.2 Isolants pour joints, mousses de montage et d'isolation			
5.3 Bandes d'étanchéité comprimées, bandes d'étanchéité de joint			
5.4 Membranes d'étanchéité, platines et bandes d'étanchéité pour utilisation sur petites superficies			
5.5 Membranes d'étanchéité pour grandes superficies			
<b>6. Traitements de surface des parquets</b>			
6.1 Vernis aqueux pour parquet	≤ 100 Σ TVCOV, TCOV, TSCOV dont 40 SCOV maximum	≤ 150 Σ TVCOV, TCOV, TSCOV dont 50 SCOV maximum	≤ 400 Σ TVCOV, TCOV, TSCOV dont 100 SCOV maximum



# Attestation

## Étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol relatif à leurs émissions de polluants volatils

Pour le produit :

**SADERTECH V8**

Délivré par : **BOSTIK SA - France**

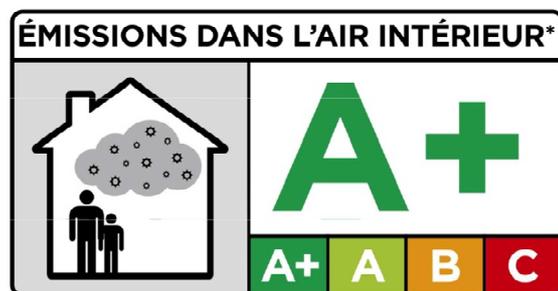
Date d'émission du certificat : 05/01/2016

*Les émissions ont été évaluées selon les exigences de la réglementation française relative à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 & Arrêté du 19 avril 2011).*

Les caractéristiques d'émission en substances volatiles du produit ci-dessus, une fois mis en œuvre, sont résumées comme suit :

**Produit à très faible émission de COV.**

**Il est conforme à la classé A+ dans ce domaine, c'est à dire qu'il présente une émission de COV inférieure à 1000 µg/m<sup>3</sup> à 28 jours.**



Charles MATHÉ  
Chef de groupe marketing

# Attestation

## BREEAM, EN 13999

Le 20 avril 2015, Eurofins Product Testing A/S a reçu un échantillon d'adhésif référencé:

### SADERTECH V8

fourni par

**Bostik SA**

L'échantillon a été fourni comme étant représentatif de la production. Le test en chambre d'essai d'émission, le prélèvement, l'analyse, la rédaction du rapport d'essai et l'évaluation de conformité ont été réalisés conformément aux normes mentionnées dans la norme de test EN 13999, à savoir: ISO 16000-3, ISO 16000-6, ISO 16000-9, ISO 16000-11, ISO 16017-1 (Confer le rapport d'essai n°392-2015-00118402C).

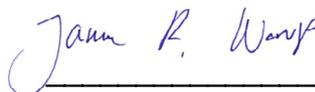
**Le produit testé satisfait les exigences de la norme EN 13999:2007 après un jour, comme indiqué par le protocole BREEAM.**

**Les résultats du test ont démontré l'absence de substances cancérigènes classées C1A, C1B and C2.**

10 December 2015



Thomas Bjerring  
Analytical Service Manager



Janne R. Norup  
Chimiste